

Règlements de participation
CONCOURS « Univers inuit »
L'exposition
Manasie Akpaliapik. Univers Inuit
Du 10 octobre 2024 au 9 mars 2025

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours « **Univers inuit** » est tenu par le Musée McCord Stewart et se déroule au Canada, à compter du 10 octobre 2024 à 10 h jusqu'au 9 mars 2025, à 23h59 à l'heure normale de l'Est (EST).

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne qui :

- a. réside au Canada ;
- b. a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence au moment de sa participation au concours ;
- c. est en mesure de se déplacer à ses frais vers le lieu de départ, soit l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa en Ontario ou de l'aéroport international Montréal-Trudeau, à Montréal, Québec ;
- d. est en mesure de souscrire à une assurance voyage tel qu'indiqué au paragraphe 9.1 e ;
- e. Sont exclu·e·s les employé·e·s du Musée McCord Stewart et des partenaires du concours, Canadian North et Travel Nunavut, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint·e légal·e ou de fait et toutes les personnes avec qui ils ou elles sont domicilié·e·s. Sont également exclu·e·s les affiliés, les franchisés, les magasins, les détenteurs de licences ou les agences de promotion, les partenaires médias, les fournisseurs de prix, ou toute personne, entreprise ou société qui fournit du matériel ou des services pour le concours.

3. MODES DE PARTICIPATION

3.1 Pour participer au concours, veuillez compléter le formulaire en ligne disponible sur le site web du Musée McCord Stewart : <https://www.musee-mccord-stewart.ca/fr/concours-univers-inuit>

Aucune participation via les réseaux sociaux ne sera acceptée.

3.2 Même s'il faut disposer d'un accès en ligne et d'un compte de courriel pour participer au concours, aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire. Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et d'autres établissements mettent des ordinateurs gratuitement à la disposition du public et certains fournisseurs de services Internet ou autres sociétés offrent gratuitement des comptes de courriel.

4. PRIX

Grand Prix

Un voyage de sept (7) jours et six (6) nuits au Nunavut pour quatre (4) personnes, incluant la personne gagnante et trois (3) invité·e·s de son choix :

Le prix comprend les services suivants pour quatre personnes :

Offert par Canadian North :

- Vols allers-retours de Montréal à Iqaluit ou de Ottawa à Iqaluit ;
- Vols allers-retours de Iqaluit à Kinngait.

Valeur entre 14,000 \$ et 26,000 \$ selon le lieu de départ choisi.

Offert par Travel Nunavut :

- Six (6) nuitées en hébergement touristique à Iqaluit et Kinngait, dans un hôtel, un motel ou un *Bed & Breakfast* sélectionné par le partenaire en fonction des disponibilités, offrant soit une chambre à coucher avec deux lits doubles, soit deux chambres séparées ;
- Une (1) journée complète (6 à 8 heures) ou une (1) demi-journée (3 à 4 heures) d'activités guidées d'été ou d'hiver, pour quatre (4) personnes, selon

les disponibilités, dans chacune des communautés. Les repas peuvent être inclus ou non à la discrétion des voyageurs :

- Le forfait hiver/printemps (disponibilité approximative entre le 1^{er} novembre 2025 et le 9 mars 2026) : Les gagnant·e·s pourront choisir des activités hivernales (telles que, mais sans s'y limiter, le traîneau à chiens, la pêche sur glace, le ski de fond, l'observation de la faune, la visite d'une ville culturelle, la visite d'un parc à chiens, etc.)
- Le forfait été/automne (disponibilité approximative entre le 15 juin 2025 et le 31 octobre 2025) : les gagnant·e·s pourront choisir des activités d'été (telles que, mais sans s'y limiter, la randonnée, le kayak de mer, le bateau, la pêche, l'observation de la faune, la visite d'une ville culturelle, la visite d'une cour à chiens, etc.)

Valeur entre 8,000 et 9,000 \$ selon les activités et lieux d'hébergement disponibles.

La valeur totale du Grand Prix se situe donc entre 22,000 \$ et 35,000 \$ selon le lieu de départ, les lieux d'hébergement et les activités disponibles.

Prix secondaires

Offert par le Musée McCord Stewart

- Trois (3) abonnements+1 d'un an au Musée McCord Stewart

Valeur de 90 \$ chacun.

La valeur totale des Prix secondaires est de 270 \$.

Le nombre total de Prix du concours est de quatre (4) pour quatre (4) gagnant·e·s et la valeur totale des Prix du concours se situe entre 22, 270\$ et 35, 270 \$ selon le lieu de départ, les lieux d'hébergement et les activités disponibles.

5. TIRAGE

5.1 À compter du **lundi 10 mars 2025 à 10 h** à Montréal, aux bureaux du Musée McCord Stewart, quatre (4) inscriptions seront sélectionnées par tirage au sort parmi l'ensemble des inscriptions admissibles reçues pendant toute la durée du concours.

5.2 Une (1) personne sera déclarée gagnante du Grand Prix et trois (3) personnes seront déclarées gagnantes des Prix secondaires, **le lundi 10 mars 2025 à 10 h.**

6. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la durée du concours. Une seule participation par personne est acceptée.

7. ATTRIBUTION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant·e, le ou la participant·e sélectionné·e devra, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer au règlement du concours, être joint·e par l'adresse courriel communications@mccord-stewart.ca par l'administrateur ou ses représentant·e·s dans les trois (3) jours ouvrables suivant immédiatement la sélection de son inscription. Les gagnant·e·s auront trois (3) jours ouvrables pour réclamer leur prix au Musée McCord Stewart, situé au 690, rue Sherbrooke Ouest. Les prix non réclamés seront attribués lors d'un second tirage au sort.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 Vérification des inscriptions :

La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par l'administrateur. Toute inscription qui est illisible, incomplète ou faite de manière frauduleuse sera disqualifiée. Tout participant·e ou toute personne tentant de s'inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement de ce concours ou dont l'inscription est de nature à être injuste envers les autres participant·e·s ou participant·e·s éventuel·le·s sera disqualifiée. Toute décision de l'administrateur ou de ses représentant·e·s, y compris notamment toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription, est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété de l'administrateur et aucune d'elles ne sera retournée.

8.2 Acceptation des prix :

Tous les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être retournés, transférés à une autre personne ou substitués à un autre prix, ni échangés en totalité ou en partie contre de l'argent.

8.3 Substitution de prix :

S'il n'est pas possible de se rendre à Kinngait aux dates choisies par les voyageurs, pour des raisons telles que l'indisponibilité de l'hôtel et/ou du voyageur, les conditions météorologiques ou des restrictions de voyage, le partenaire choisira, à sa seule discrétion, une autre communauté tel qu'indiqué au paragraphe 9.1 b et 9.1 c.

8.4 Nombre de prix/Gagnant·e·s :

En participant à ce concours, chaque participant·e reconnaît que l'administrateur ne sera pas tenu, en aucune circonstance, d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponibles, comme établi dans le règlement officiel du concours.

8.5 Autres modifications au concours :

Sans limiter la portée du paragraphe 8.4 ci-dessus, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bug informatique ou une intervention humaine non autorisée.

8.6 Exonération et exclusion de responsabilité :

En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant·e et(ou) prétendu·e participant·e accepte : (i) d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, l'administrateur et les partenaires lié au concours et ses actionnaires de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou lié à la participation au concours ou à la tentative de participation du ou de la participant·e, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix; et (ii) s'il est sélectionné comme un·e gagnant·e éventuel·le, de signer le(s) formulaire(s) de déclaration et d'exonération (voir le paragraphe 8.1) à cet égard, avant de recevoir son prix. L'administrateur et les partenaires du concours et leurs actionnaires ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours, le cas échéant, pendant la durée du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes

avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tout autre problème technique ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de tout(e) blessure, décès ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, l'administrateur se réserve le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, y compris au moyen de poursuites criminelles.

8.7. Nom/Image des gagnant·e·s :

En participant à ce concours, les gagnant·e·s et leurs invité·e·s autorisent l'administrateur et ses agences publicitaires et promotionnelles et les partenaires du concours et leurs employé·e·s et autres représentant·e·s respectifs à diffuser, publier et autrement utiliser leurs prénoms, et images, pour le concours uniquement, entre autres via des publications sur les réseaux sociaux, et ce, sans aucune forme de rémunération.

8.8. Renseignements personnels :

À moins que le ou la participant·e n'ait autorisé l'administrateur ou toute autre entité reliée au concours à le ou la contacter, les renseignements personnels recueillis sur les participant·e·s relativement à ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours.

8.9. Identité du ou de la participant·e :

Aux fins du présent règlement, le ou la participant·e est la personne titulaire de l'adresse courriel utilisée pour participer au concours. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

9. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LE GRAND PRIX

9.1 Conditions pour les vols offerts par Canadian North

- a. Les dates de voyage doivent être communiquées au moins trois (3) mois à l'avance.

- b. Le prix comprend (i) un billet d'avion aller-retour en partance de Ottawa, Ontario, ou de Montréal, Québec (tel que déterminé par le commanditaire à sa seule discrétion) (ci-après « lieu de départ ») à destination de Iqaluit, Nunavut, et Kinngait, Nunavut pour le ou la gagnant·e et ses invité·e·s (pour un total de quatre (4) personnes) ; s'il n'est pas possible de se rendre à Kinngait aux dates choisies par les voyageurs, pour des raisons telles que l'indisponibilité de l'hôtel et/ou du voyageur, les conditions météorologiques ou des restrictions de voyage, Canadian North et Travel Nunavut choisiront, à leur seule discrétion, une autre communauté.
- c. Le lieu de départ et de retour doit être l'un des lieux de départ nommés ci-dessus, quel que soit le lieu de résidence de la personne gagnante et ses invité·e·s. Pour plus de clarté, le ou la Gagnant·e et ses invité·e·s devront partir ensemble du Lieu de départ choisi, quel que soit le lieu de résidence du ou de la Gagnant·e et de ses invité·e·s. Le ou le ou la Gagnant·e et ses invité·e·s sont tout·e·s responsables de l'organisation de leur voyage depuis leur lieu de résidence jusqu'au lieu de départ. Pour éviter toute ambiguïté, les coûts associés au transport et à l'hébergement vers, depuis ou sur le lieu de départ ne sont pas inclus dans le prix.
- d. Bagages : Les billets comprennent un bagage à main gratuit et un bagage enregistré gratuit. Tout bagage supplémentaire devra être payé par le ou la Gagnant·e et ses invité·e·s. La politique complète en matière de bagages est disponible à l'adresse suivante : <https://canadiannorth.com/info-voyage/bagages-2/?lang=fr>
- e. Il est fortement recommandé et encouragé que par le ou la Gagnant·e et ses invité·e·s souscrivent une assurance voyage et médicale personnelle suffisante avant le départ. Le transport est soumis à la disponibilité, aux périodes d'interdiction, aux restrictions et réglementations gouvernementales ou à d'autres restrictions et réglementations en matière de transport. L'organisation précise du voyage est soumise à la disponibilité des places et des vols et sera effectuée à la seule et entière discrétion du partenaire Canadian North. Les frais d'escale, de repas supplémentaires, de transport ou de bagages supplémentaires, ou d'articles de nature personnelle dus aux conditions météorologiques ou à d'autres considérations sont à la charge exclusive du ou de la Gagnant·e et de ses invité·e·s.
- f. Canadian North et les autres partenaires du concours ne seront pas tenus responsables si le prix ou une partie de celui-ci est retardé, annulé, reporté

ou reprogrammé pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, en raison de la COVID-19.

- g. Ni le ou la Gagnant.e, ni ses invité.e-s, ni aucune autre personne ou entité ne sera dédommagé en cas de retard, d'annulation ou de tout autre événement envisagé dans le présent document. Canadian North ne remplacera pas les billets perdus ou volés. Les changements de transport, d'hébergement ou de noms de passagers ne sont pas acceptés une fois que les réservations ont été confirmées.

9.2 Conditions pour l'hébergement et les activités offertes par Travel Nunavut

- a. Les dates de voyage doivent être communiquées au moins trois (3) mois à l'avance.
- b. L'hébergement et les expériences touristiques sont soumis à la disponibilité, aux périodes d'interdiction, aux restrictions et réglementations gouvernementales ou à d'autres restrictions et réglementations en matière de transport. L'organisation précise du voyage est soumise à la disponibilité des lieux d'hébergement et/ou du voyageur et sera effectuée à la seule et entière discrétion du partenaire Travel Nunavut.
- c. Si le voyage à Kinngait n'est pas possible aux dates choisies par les voyageurs, pour des raisons telles que, mais sans s'y limiter, la non-disponibilité de l'hôtel et/ou du voyageur, Travel Nunavut et Canadian North choisiront, à leur seule discrétion, une autre communauté ;
- d. Si une ou plusieurs activités choisies ne sont plus possibles pour des raisons telles que le mauvais temps ou l'indisponibilité du voyageur, Travel Nunavut n'est pas tenu de trouver une ou plusieurs activités de remplacement.
- e. Les frais afférents à tout ce qui n'est pas spécifiquement et expressément indiqué dans la liste des services inclus dans le Prix est la responsabilité unique et absolue du ou de la Gagnant.e et ses invité.e-s, y compris, sans s'y limiter, le transport vers et depuis les lieux d'hébergement, les repas et les boissons, les pourboires, l'accès au Wi-Fi, les divertissements, l'assurance maladie et l'assurance voyage, et les articles de nature personnelle.
(REMARQUE : il pourra être demandé au ou à la Gagnant.e et ses invité.e-s de présenter une carte de crédit majeure valide à leur nom au moment de l'enregistrement à l'hôtel afin de couvrir les éventuels frais accessoires).

- f. Une liste d'options pour des excursions supplémentaires payantes (\$\$) sera fournie par Travel Nunavut au moment de l'attribution du prix.
- g. L'engagement d'un agent·e de voyage pour organiser le voyage du ou de la Gagnant·e et ses invité·e·s n'est pas inclus dans le prix, mais il est fortement recommandé, car l'annulation peut se produire pour des raisons telles que, mais sans s'y limiter, le mauvais temps et autres restrictions de voyage. Une liste d'agences de voyage recommandées sera fournie par Travel Nunavut au moment de la remise du prix. L'engagement d'un·e agent·e de voyage relève de la responsabilité exclusive et absolue du ou de la Gagnant·e.
- h. Toutes les informations relatives à la destination (telles que, mais sans s'y limiter, ce qu'il faut porter, où manger, comment se déplacer, etc.) seront fournies par Travel Nunavut au moment de la remise du prix.
- i. En acceptant le prix, le ou la Gagnant·e et ses invité·e·s acceptent de renoncer à tout recours contre Travel Nunavut ou les autres partenaires du concours si le prix ou un de ses éléments ne s'avère pas satisfaisant, en tout ou en partie.